COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GROSROUVRE SEANCE DU 9 AVRIL 2018- DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le 8 juin, le Conseil Municipal de la Commune de GROSROUVRE, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Marc WINOCOUR, Maire.

Etaient présents: Mr Marc WINOCOUR, M.STOUDER Paul ;; M. OLTEAN Victor ; M. LAMBERT Yves ; Madame MILLION Anne ; Mme. POUSSIGNOT Marina, M. SPORTES Alain, Anne COMBE ; Monsieur PIBOULEAU J.Pierre, Madame Angèle LAINE Absent excusé Mme BRION M. Thérèse représentée par M. Marc WINOCOUR, Mr. BOURCIER Dany représenté par M. Paul STOUDER, Madame LALANDRE Jacqueline représentée par Monsieur Jean-Pierre PIBOULEAU ; Monsieur Alain CHABOCHE représenté par Monsieur Yves LAMBERT,

Absente excusé non représentée : Mme. LASSUS Mélanie

Secrétaire de séance : Anne MILLION

Ordre du jour :

- -- REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT 2017 BUDGET ASSAINISSEMENT 2017.
- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE ET DU SERVICE DES EAUX 2018
- DELIBERATION VOTANT LES TAUX DES TAXES LOCALES 2017
- ADHESION AU DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE » DE LA GENDARMERIE NATIONALE
- DELIBERATION APPROUVANT LE RAPPORT DE LA CLECT 2017
- DELIBERATION APPROUVANT LE RAPPORT DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2017 DE LA SAUR
- DELIBERATION CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DE L'ATTRIBUTION DU LOGEMENT COMMUNAL DE LA ROUTE DE LA SURIE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Monsieur le Maire propose que le point suivant soit rajouté à l'ordre du jour :

- REVALORISATION D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE POUR TACHES ADMINISTRATIVE à compter du 1er janvier 2018

Lecture et approbation du compte rendu du 30 novembre 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ QUESTION Nº 1 - REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT 2017 - BUDGET ASSAINISSEMENT 2017.

Il est proposé d'affecter par anticipation, au budget primitif, les résultats 2017 du budget assainissement comme suit :

- En section d'investissement au compte 001 (recette) : 150 168,32
- En section de fonctionnement au compte 002 (recette): 192 106,61

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

QUESTION N° 2 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE ET DU SERVICE DES EAUX 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL.

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu les projets de budgets primitifs proposés par la Mairie pour la commune et le service des eaux

Après en avoir délibéré,

1/ COMMUNE

APPROUVE le budget primitif de la commune arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	932 604.81	932 604.81
Section d'investissement	116 359.81	116 359.81
TOTAL	1 048 964.62	1 048 964.62

Adopté à l'unanimité

2/ SERVICE DES EAUX dit M49

APPROUVE le budget primitif du service des eaux arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES	
Section de fonctionnement	256 106.61	256 106.61	
Section d'investissement	298 357.93	298 357.93	
TOTAL	554 464.54	554 464.54	

Adopté à l'unanimité

Monsieur OLTEAN souhaite obtenir le devis de la prestation complémentaire du cabinet Synthèse pour la reprise du PLU et la réalisation de la dernière enquête publique. Monsieur WINOCOUR propose d'envoyer celui-ci à 'l'ensemble des membres du conseil.

Madame POUSSIGNOT souhaite savoir si les frais d'élagage budgétisés correspondent à des frais communaux ou pour des particuliers. Monsieur WINOCOUR confirme qu'il s'agit d'élagages pour la commune et précise qu'au cas où la mairie devrait intervenir chez des privés, elle engagerait la dépense mais ferait recouvrir la recette par le trésor public.

A la suite de la décision d'arrêter l'activité du CMJ, Madame POUSSIGNOT demande si le budget et les recettes du CMJ seront bien reversés à la caisse des écoles comme convenu. Monsieur WINOCOUR précise que cela serait fait au budget supplémentaire 2018.

➢ OUESTION N° 3 - DELIBERATION VOTANT LES TAUX DES TAXES LOCALES 2017

le Conseil municipal:

décide à la majorité de maintenir les taux d'imposition de 2017 et de les porter aux taux suivants sur 2018 soit :

2017	2018	2017
Taxe d'habitation = 5.53%	Taxe d'habitation = 5.53%	Taxe d'habitation = 5.53%%
• Foncier bâti = 8.18 %	• Foncier bâti = 8.18 %	• Foncier bâti = 8.18 %
• Foncier non bâti = 53.66 %	• Foncier non bâti = 53.66 %	• Foncier non bâti = 53.66 %

Adopté à l'unanimité

➤ QUESTION N° 4 – Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire concernant la convention relative à la mise en place du dispositif « participation citoyenne » sur la commune de Grosrouvre

Faisant suite à la réunion d'information du 12/03/2018 organisée avec les membres du Conseil municipal et les services de gendarmerie,, Monsieur le Maire présente les objectifs du dispositif et donne la parole à M.OLTEAN pour la présentation d'un autre dispositif « voisins vigilants ». Certains conseillers s'interrogent sur l'efficacité de ces dispositifs, qui risquent de créer une inquiétude auprès des habitants.

Le conseil municipal:

Considérant que la participation citoyenne en matière de prévention de la délinquance permettra d'améliorer la sécurité de tous les habitants et de résolution des enquêtes menées par la gendarmerie,

Considérant que les échanges d'informations en matière de délinquance avec la gendarmerie contribueront à prévenir les atteintes aux biens et aux personnes,

Considérant que l'adhésion à ce dispositif permettra de créer un lien indispensable entre les habitants et la gendarmerie nationale,

Après en avoir débattu, décide à la majorité :

- d'autoriser le maire à signer avec la gendarmerie le protocole «participation citoyenne»,

VOTE POUR : 9 ABSTENTIONS : 5 QUESTION N° 5 – Approbation du rapport de la CLECT 2017

Le conseil APPROUVE le rapport de la CLECT 2017 de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines Adopté à l'unanimité

QUESTION Nº 6 – Approbation du rapport pour l'exécution des services de l'assainissement et de distribution de l'eau pour l'exercice 2017

Suite au rapport présenté par M. LAMBERT, adjoint aux questions d'assainissement, le conseil :

APPROUVE le rapport pour l'exécution des services de l'assainissement et de distribution de l'eau pour l'exercice 2017

Adopté à l'unanimité

➢ QUESTION Nº 7 - RENOUVELLEMENT DE LA LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL du 1º janvier 2018 au 31 décembre 2020

M. le Maire propose de renouveler le contrat de location du logement communal sis 6, route de la Surie à Grosrouvre occupé par M. MARGAUD, employé de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte de louer ce logement au prix de 172€ charges comprises et autorise M. le Maire à souscrire un contrat de location non meublé du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020. Le prix sera révisable chaque année au mois de juillet suivant l'indice de référence des loyers de l'INSEE.

La recette sera inscrite à l'article 752 du budget communal

Adopté à l'unanimité

➤ QUESTION N° 8 - REVALORISTION D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE POUR TACHES ADMINISTRATIVES A compter du 1^{er} janvier 2018

Considérant le montant actuel de l'indemnité fixé à 532.47 euros brut.

Monsieur le Maire propose de revaloriser le montant de cette indemnité et de la porter à 541.36 euros brut mensuel à compter du 1^{er} janvier 2018 pour compenser l'augmentation du taux de la CSG.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Madame LAINE souhaite qu'une deuxième formation PSC1 puisse être reprogrammée, Monsieur WINOCOUR répond favorablement.

Madame POUSSIGNOT indique que des survols de drones ont lieu au chêne rogneux. Monsieur WINOCOUR propose un article dans le bulletin et une lettre destinée aux habitants de ce quartier pour un rappel de la réglementation dans le domaine.

Monsieur OLTEAN demande plus d'information concernant l'étude réalisée concernant le patrimoine funéraire de Grosrouvre. Monsieur WINOCOUR fait remettre cette étude réalisée par l'association « les amis de Grosrouvre » à tous les conseillers, et informe ceux-ci que ce document servira la réflexion de la « commission cimetière » pour le travail de reprise de certaines tombes qui seront conservées et versées au patrimoine communalp

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Grosrouvre, le 17/04/2018

